

METIERS ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable...

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Madame Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège - 1987

Economiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes et garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

En France :

Un **Plan National pour l'Environnement (PNE)** est élaboré dès 1992.

L'année 2003 voit la mise en place d'une **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**. Elle est divisée en programmes d'actions qui visent une centaine d'objectifs à atteindre d'ici 2008.

La même année, création du **Conseil National de Développement Durable**. Il rassemble quatre vingt dix membres de la société civile : élus, associations, entreprises, syndicats, médias, chercheurs.....

Le principe de développement durable est inscrit dans la constitution depuis mars 2005 dans les termes suivants : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

En Région Rhône-Alpes :

La Région s'est engagée dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques. Soixante-cinq actions pilotes sont retenues telles que le renforcement du référentiel qualité environnement des bâtiments ou la valorisation des technologies alternatives.

Quelques dates :

► **1987** : Le terme de développement durable est utilisé pour la première fois dans le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement présidée par G. Brundtland.

► **1992** : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro. Elle débouche sur la rédaction de la charte de la terre établissant le cadre du développement durable à l'échelle de la planète pour le 21^{ème} siècle.

► **1997** : Conférence de Kyoto sur le réchauffement climatique débouchant sur l'accord de principe prévoyant la réduction des émissions de CO2 par les pays industrialisés.

DES EXEMPLES DE PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Dans les **grands groupes français de l'automobile**, la prise en compte des impératifs du développement durable entre en considération **lors de chaque phase du cycle de vie** des véhicules : conception, utilisation, fin d'usage.

- *Dès la conception, il s'agit de :*

- Favoriser des solutions techniques réduisant la consommation d'énergie ou de matières premières par l'allègement des véhicules, l'amélioration de l'aérodynamisme...
- Maîtriser l'approvisionnement et la qualité des matières premières en privilégiant des fournisseurs engagés eux aussi dans une démarche de développement durable.
- Minimiser l'impact lié au transport des matières premières et des produits.

- *Utilisation :*

- Réduire la consommation d'énergie, diminuer les émissions de gaz carbonique, d'oxydes d'azote et de particules.
- Développer la mise sur le marché de véhicules basse consommation (ou à énergies de complément) à des coûts plus attractifs pour le consommateur.

- *Et ensuite ?*

- Recycler ou valoriser les déchets métalliques de la fabrication (les plus importants en volume).
- Réemployer les pièces auto en prenant en compte les contraintes du recyclage dès la conception (facilité de démontage, homogénéité des matériaux...).

On estime que 95% de la masse des véhicules est potentiellement valorisable.

LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Penser l'habitat autrement...

- *Mieux gérer les carrières d'extraction*

- Minimiser leur surface et réduire les impacts paysagers.
- Limiter leur durée d'exploitation.
- Réhabiliter les carrières après exploitation.

- *Diversifier les matériaux*

Par exemple :

- Le ciment : utiliser des combustibles alternatifs pour sa fabrication : pavés usés, huiles usagées, déchets végétaux.
- Les parquets et menuiseries : les concevoir à partir de bois provenant bien de forêts gérées durablement.
- Les tuiles : les réaliser moins épaisses, mais tout aussi résistantes.

- *Améliorer la construction :*

- Tenir compte de la zone d'implantation du bâtiment.
- Prévoir un chauffage utilisant des énergies renouvelables.
- Mettre en place un système de ventilation naturelle.
- Prendre en compte l'isolation phonique.
- Intégrer les objectifs de prévention de la santé (les effets de l'amiante, du plomb dans les

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS QUELQUES SECTEURS D'ACTIVITE :

LA GRANDE DISTRIBUTION

Pour prendre en compte les préoccupations du développement durable, la grande distribution se transforme.

- *S'implanter dans le tissu local :*

- Intégrer les magasins dans le paysage.
- Promouvoir l'emploi local, sans discrimination.
- Contribuer à la professionnalisation des jeunes.

- *Gérer autrement les magasins :*

- Réduire la consommation de ressources et d'énergie.
- Trier les déchets et réduire le gaspillage.
- Limiter le plus possible l'utilisation des sacs jetables et l'emballage des produits.

- *Nouer d'autres relations avec les fournisseurs et le monde agricole :*

- Encourager des pratiques agricoles plus écologiques.
- Promouvoir la vente des produits issus du commerce équitable et du commerce solidaire.

- *Transporter :*

- Optimiser la chaîne logistique.
- Favoriser le transport fluvial, plutôt que routier, lorsque c'est possible.
- Développer le recours à des véhicules utilisant des carburants moins polluants.

LE TOURISME ET LES TERRITOIRES

L'activité touristique devient un acteur du développement durable.

- Elle doit prendre en compte les caractéristiques suivantes et doit être :

- Supportable à long terme sur le plan écologique.
- Viable sur le plan économique.
- Équitable sur le plan éthique.
- Sociale pour les populations locales.

- Elle doit également :

- Concilier développement touristique, protection de l'environnement et respect de l'identité de la population locale.
- Apporter de nouveaux moyens à des régions souvent délaissées.
- Aménager des sites avec la volonté de ne pas dilapider les ressources
- Générer des bénéfices économiques, sociaux et culturels pour la population locale.

Des sites internet à consulter :

www.developpement-durable.gouv.fr
www.ademe.fr
www.ecologie-gouv.fr
www.commerceequitable.org
www.comite21.org
www.afci.cci.fr
www.association4d.org
www.datar.gouv.fr
www.mediterranee.org/rhone-alpes

conseil national du développement durable
agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ministère de l'écologie et du développement durable
plate-forme du commerce équitable
comité français pour l'environnement et le développement durable
chambres de commerce et d'industrie au service des entreprises
expériences de développement durable en France et à l'étranger
délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
information mondiale francophone sur développement durable

DES METIERS...

Tous les métiers évoluent ou vont évoluer pour prendre en compte la dimension du développement durable.

Quelques nouveaux métiers apparaissent progressivement, d'autres vont émerger.

AGENT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Capable d'initier et de développer des projets concrets au sein d'une commune, l'agent de développement est compétent dans le domaine énergétique et thermique. Il connaît les matériaux disponibles, leurs applications, leur dimensionnement et leur coût.

Il doit avoir la connaissance des milieux institutionnels, maîtriser les aspects juridiques, le rôle des différents partenaires et savoir mobiliser les financements possibles. Il est l'interface entre le maire, l'architecte et le bureau d'études.

Formation requise :
DUT/BTS génie thermique

INGÉNIEUR(E) ACOUSTIQUE

Son métier :

traquer les zones de dépassement acoustique sur les lieux de travail, puis proposer des solutions : équipements de protection, rotations du personnel sur les postes de travail très bruyants, mise en place d'absorbants de sons...

Il peut aussi être amené à mesurer les niveaux sonores d'installations très variées : sites industriels, stands de tir, chenils, discothèques...

Diplôme requis :
Master professionnel, mention ingénierie mécanique et acoustique.

AGENT TECHNIQUE DE STATION D'ÉPURATION

Sur les installations de traitement des eaux, il surveille la qualité de l'eau produite. Il veille au respect des consignes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il suit également les règles de nettoyage et de traitement des déchets. Enfin il participe à la maintenance des installations.

Diplômes requis :
BEP métiers des industries de procédés : industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, industries papetières
CAP agent de qualité de l'eau

INFIRMIER (ERE) HYGIENISTE

Sa fonction est transversale dans les établissements hospitaliers et répond aux objectifs de développement de la prévention et de diminution des coûts de santé.

Il met en œuvre, en collaboration avec les services concernés (de la lingerie, en passant par les cuisines, au bloc opératoire) les protocoles de prévention des risques d'infections nosocomiales et les procédures de contrôle de protection de l'environnement.

Diplôme requis :
Diplôme d'état d'infirmier, complété par un diplôme universitaire en prévention des infections nosocomiales.

Exercer une activité professionnelle dans la perspective du développement durable exige un accompagnement des femmes et des hommes pour leur permettre d'anticiper et de s'adapter aux évolutions en cours.